



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AISNE

Direction départementale des territoires

Service Environnement

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Projet d'arrêté préfectoral portant définition des points d'eau du département de l'Aisne

En application du principe de participation du public défini à l'article L.120-1 du code de l'environnement, le préfet organise la consultation du public sur ce document ayant une incidence sur l'environnement **du 20 juin au 11 juillet 2017**.

A cet effet, le projet d'arrêté accompagné d'une note de présentation et des cartes informatives des points d'eau sera publié sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne :

<http://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publicques/Environnement/Consultations-publicques>

Le public pourra envoyer ses observations pendant cette période par courriel à ddt-env@aisne.gouv.fr ou par voie postale à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires de l'Aisne
Service environnement - Consultation du public - Exercice de la pêche
50 boulevard de Lyon - 02011 LAON Cédex

Ces observations devront parvenir à la Direction départementale des territoires au plus tard **le 11 juillet 2017**.

LAON, le 20 juin 2017

Pour le Préfet et par délégation,

Pour le directeur départemental des territoires,

Pour le chef de service environnement,

L'adjointe,

Albane SAUVAT